

23.02.2020  
Gand

# Règlement relatif aux visites Musée et Jardin botanique de l'Université de Gand



PROJET ET DÉCISION

Université de Gand

GUM - Musée de l'Université de Gand

## Chapitre I : Domaine d'application

### Article 1

Le présent règlement fixe les règles applicables lors des visites du Musée de l'Université de Gand (ci-après dénommé le « GUM ») et du Jardin botanique de l'Université de Gand sur le Campus Ledeganck. Le règlement concerne les visiteurs du GUM et du Jardin botanique ainsi que toute personne n'appartenant pas à ces institutions et devant se rendre dans leurs bâtiments ou sur leur site pour des raisons professionnelles ou pour des activités particulières en dehors des heures d'ouverture habituelles.

Le présent règlement énonce les droits et les obligations du GUM et du Jardin botanique d'une part ainsi que les droits et les obligations des visiteurs d'autre part. Toute personne visitant le GUM ou le Jardin botanique est réputée de connaître et de respecter le dit règlement. En cas de non-respect, le personnel pourra refuser au visiteur l'entrée du GUM et du Jardin botanique ou lui demander de quitter le site.

## Chapitre II : Accès au GUM et au Jardin botanique

### Section 1 : heures d'ouverture et billets d'entrée

#### Article 2

Le GUM et le Jardin botanique sont accessibles au public pendant les heures d'ouverture telles que mentionnées sur le site Internet du Musée de l'Université de Gand (GUM) et du Jardin botanique ([www.gum.gent](http://www.gum.gent)) et affichées à l'entrée. Ne sont accessibles que les parties publiques du GUM et du Jardin botanique.

#### Article 3

Pour visiter le GUM, le visiteur doit posséder un billet d'entrée valable. Les entrées ne sont plus possibles à partir de 30 minutes avant l'heure de fermeture. Les prix d'entrée et les conditions selon lesquelles certains visiteurs peuvent obtenir une entrée gratuite ou à un tarif réduit sont indiqués sur le site Internet ([www.gum.gent](http://www.gum.gent)).

La fermeture temporaire de certains espaces du musée ou de certaines zones du Jardin botanique ne donne aucun droit à un remboursement de tout ou partie du billet d'entrée.

#### Article 4

Le visiteur doit conserver son billet d'entrée pendant toute la visite. Le personnel peut lui demander de le présenter à tout moment.

Le visiteur doit également porter l'autocollant qu'il reçoit à la réception sur ses vêtements pendant toute la durée de sa visite.

## Section 2 : vestiaires, casiers

### Article 5

Il est interdit d'entrer dans le GUM avec:

- Des sacs à dos et de grands sacs.
- Des parapluies et des perches à selfie.
- Des vélos, skateboards, trottinettes.
- Des animaux, à l'exception des chiens guides et des chiens d'assistance.
- De la nourriture ou des boissons.
- Des armes ou des couteaux.

Il est interdit d'entrer dans le Jardin botanique avec:

- Des vélos, skateboards, trottinettes.
- Des animaux, exception faite des chiens guides d'aveugle et des chiens d'assistance.
- Des véhicules, sauf autorisation du personnel du musée et du Jardin botanique (y compris les vélos). Une exception est faite pour les véhicules des gardiens du Campus Ledeganck.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Tous les objets susceptibles de causer des dommages à l'infrastructure ou à la collection du GUM et du Jardin botanique ou d'entraver (gravement) la quiétude ou la visite des autres personnes présentes sont interdits.

### Article 6

Des casiers individuels ou collectifs sont disponibles à la réception du GUM et du Jardin botanique. Les visiteurs peuvent y entreposer des vêtements, des parapluies et des bagages, pour autant que le volume disponible le permette.

Le GUM et le Jardin botanique déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages causés à l'un ou l'autre objet (laissé dans les vestiaires ou dans les casiers).

Après sa visite, le visiteur doit vider le casier. Le GUM et le Jardin botanique ont le droit de vider les casiers tous les jours après l'heure de fermeture. Le personnel vide les casiers tous les jours après 18 h. Les objets qui restent dans les casiers sont considérés comme perdus ou oubliés et peuvent être récupérés pendant les heures d'ouverture du GUM au guichet.

## Section 3 : Comportement général

### Article 7

Le GUM et le Jardin botanique s'attendent à ce que :

- Le visiteur conserve le calme dans les espaces du musée.
- Le visiteur se comporte correctement vis-à-vis des collaborateurs du musée et des autres visiteurs.
- Les enfants de moins de 12 ans soient accompagnés par un adulte. Les parents, accompagnateurs et enseignants assument leur responsabilité à l'égard du comportement des personnes qu'ils accompagnent.
- Les visiteurs tiennent compte de la présence d'une zone non délimitée dans le Jardin botanique et adaptent leur comportement aux risques qui y sont liés.

Les visiteurs du Jardin botanique peuvent se trouver:

- Sur tous les sentiers du jardin extérieur.
- Sur les pelouses, il est permis de s'y promener ou s'y asseoir.
- Dans les serres publiques. Les personnes en chaise roulante peuvent contacter un membre du personnel pour pouvoir visiter la serre tropicale. Des heures d'ouverture spécifiques s'appliquent aux serres publiques.

### Article 8

Il est interdit de:

- Toucher les objets exposés.
- Détruire ou abîmer les objets exposés.
- S'appuyer sur les vitrines ou les autres pièces du mobilier d'exposition.
- Écrire sur les murs, les armoires, les socles ou d'autres objets.
- Courir.
- Bloquer le passage pour les autres visiteurs.
- Fumer dans les espaces du musée ou dans le Jardin botanique.
- Emporter des déchets dans les espaces ou les abandonner.
- Faire du commerce, faire de la publicité ou de la propagande.
- Nager dans les étangs du Jardin botanique.
- Marcher sur la glace qui se serait formée sur les étangs.
- Prendre des photos avec flash (pour les autres règles relatives aux photos, voyez le chapitre IV).
- Déranger ou nourrir les animaux du Jardin botanique.

Certaines plantes du Jardin botanique sont toxiques, ont des épines ou provoquent des réactions photo-toxiques (brûlures). Pour cette raison ~~est~~ ~~pourquoi~~ il est interdit de :

- Toucher les plantes.

- Goûter les graines, baies, feuilles, tiges ou d'autres parties des plantes.
- Déterrer des racines, des tubercules ou des bulbes.
- Arracher des plantes ou des parties de plantes.

En hiver, les sentiers du Jardin botanique peuvent être glissants. Pour cette raison, les sentiers peuvent être fermés. Le visiteur qui s'y risquerait malgré tout le fait à ses risques et périls. Par ailleurs, en cas de tempête, le Jardin botanique peut être fermé. L'entrée du GUM se fait alors uniquement par les autres entrées du Campus Ledeganck.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Le GUM et le Jardin botanique déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

### Article 9

Le visiteur est au courant que des restes humains, tels que des tissus ou des squelettes, sont exposés dans le musée. Il est possible de les éviter pendant la visite. Pour ce faire, le visiteur doit s'informer auprès du personnel d'accueil.

## Chapitre III : Dispositions relatives aux groupes

### Article 10

Le GUM et le Jardin botanique proposent des activités pour les groupes (scolaires). Ces activités s'inscrivent dans son objectif d'être un « Forum pour la science, le doute et l'art ». L'intégralité des activités de groupe pouvant être réservées est à consulter sur le site Internet du GUM et du Jardin botanique ([www.gum.gent](http://www.gum.gent)).

Les réservations de groupe peuvent être demandées par:

- Les écoles.
- Les entreprises et toute autre organisation.
- Les services internes de l'UGent.
- Les associations.
- Les particuliers.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

## Article 11

Les visites de groupe sont à demander à l'aide du formulaire qui se trouve sur le site Internet du GUM et du Jardin botanique ([www.gum.gent](http://www.gum.gent)), par e-mail ou par téléphone. Après ce premier contact, le demandeur doit compléter un formulaire (en ligne) et l'envoyer au GUM / Jardin botanique en guise de demande officielle. Cette demande doit être introduite au moins 10 jours ouvrables avant la visite.

Le GUM / Jardin botanique évalue chaque demande d'activité de groupe en fonction de sa faisabilité et des disponibilités avant de procéder à la réservation.

- 1 Sur base des problèmes relatifs au contenu de la demande ou des considérations pratiques ou internes ou ~~en~~ pour des raisons de sécurité, le GUM / Jardin botanique peut décider de ne pas accepter une demande en particulier.
- 2 Sur base des problèmes relatifs au contenu de la demande ou des considérations pratiques ou internes ou ~~en~~ pour des raisons de sécurité, le GUM / Jardin botanique peut décider qu'une organisation, une association, etc. (ou une catégorie d'organisations, d'associations, etc.) ne peut pas réserver des activités de groupe au GUM / Jardin botanique.

Une réservation de groupe n'est définitive qu'après confirmation écrite (numérique) envoyée par le GUM / Jardin botanique.

## Article 12

Les visites de groupe se font sous la supervision d'un responsable de groupe qui veillera au respect du règlement et au maintien de l'ordre et de la discipline dans le groupe.

## Article 13

Un maximum de 20 personnes est autorisé par guide. Les groupes qui comptent plus de 20 personnes seront accompagnés par 2 guides (voire plus).

## Article 14

Un groupe qui réserve une visite guidée du GUM ou du Jardin botanique ou un atelier bénéficie également d'un accès au musée ou au Jardin botanique pour une visite libre immédiatement avant ou immédiatement après la visite guidée, pour autant que les heures d'ouverture le permettent.

## Article 15

L'annulation par le demandeur est gratuite jusqu'à 3 jours ouvrables avant la visite ou l'activité. L'annulation doit se faire par e-mail à l'adresse

groepen.gum@ugent.be. Si l'annulation a lieu moins de 3 jours ouvrables à l'avance, les frais liés au(x) guide(s) seront facturés.

L'annulation par le GUM est gratuite jusqu'à 5 jours ouvrables avant la visite ou l'activité. L'annulation par le GUM se fait par e-mail à l'adresse que le demandeur a mentionnée lors de sa demande. Si le GUM annule moins de 5 jours calendrier à l'avance, le demandeur aura le droit à des billets gratuits pour tout le groupe, à utiliser le jour de la réservation initiale.

### Article 16

Le demandeur peut modifier le programme en concertation avec le responsable des réservations de groupe et avec les guides.

Le GUM peut toujours apporter des modifications au programme. Le demandeur en sera informé le plus rapidement possible.

### Article 17

Le paiement se fait exclusivement par facture. La facture est généralement établie après l'activité. Toutefois, il est possible que la facture soit déjà envoyée avant le commencement ~~debut~~ de l'activité. Les groupes internes de la UGent paient par leurs centres de coûts internes.

## Chapitre IV : Appareils photo et caméras

### Article 18

Sauf mention contraire dans la signalisation ou dans le présent règlement relatif aux visites, le visiteur peut, pendant la visite, photographier ou filmer la collection, mais toujours sans flash et sans éclairage supplémentaire et sans gêner les autres visiteurs ou les collaborateurs. Par contre, l'utilisation d'accessoires (pied, perches à selfie, décor, modèles, figurants, etc.) est interdite.

### Article 19

Dans le Jardin botanique, il est obligatoire de rester sur les sentiers ou sur les pelouses. L'utilisation d'accessoires (pied, perches à selfie, décor, modèles, figurants, etc.) est interdite également dans le Jardin botanique.

### Article 20

Les photographies ou les vidéos prises ne peuvent être utilisées qu'à des fins non lucratives par des particuliers. Le visiteur est responsable du respect de la vie privée des autres personnes présentes.

## Article 21

Il n'est pas autorisé de photographier les restes humains exposés, quelle que soit leur taille, leur mode de présentation, leur âge, etc.

## Article 22

Des séances photos ou enregistrements vidéos (semi-) professionnelles, de quelque nature que ce soit, de personnes, de l'environnement ou des pièces de collection ne sont autorisées sur le site du Musée de l'Université de Gand et du Jardin botanique qu'avec autorisation écrite délivrée par le GUM. Les photos et vidéos prises sans autorisation ne peuvent en aucun cas être utilisées de manière publique (exposition, publication, etc.).

# Chapitre V : Entrée en vigueur

## Article 23

Le présent règlement entre en vigueur le 16 mars 2020.